Le 13 février dernier, nous avons publié le 1er numéro de la Gazette des centres d'animation de la ville de Paris dans laquelle le collectif de lutte des animateurs dénonçait la restructuration des cours artistiques et musicaux et la précarisation généralisée de leur travail qu'elle impliquait. Il ne faut pas être devin pour voir dans cette logique de rentabilisation et de privatisation de l'offre culturelle sur la ville de Paris, le modèle du marché périscolaire et de l'enseignement que de nombreux candidats aimeraient imposer à un niveau plus national. Les animateurs culturels ne luttent pas seulement pour leur survie, mais également contre un système qui transforme définitivement la pratique culturelle en un produit de consommation comme les autres (avec une exploitation généralisée des producteurs et acteurs, un bas coût et au final, une faible qualité de contenu et de service). **Dans ce n°2**, Il y a énormément d'anecdotes éclairantes et de témoignages, dont celui d'A. Biget, qui font écho à ceux qu'on entend de plus plus souvent à l'Éducation nationale : *"Ne parlez jamais de pédagogie de groupe à un élu ! Il saura immédiatement sortir sa calculette et vous prouver qu'en dix heures vous pouvez enseigner non plus à vingt élèves mais à soixante ! Il faut autant de temps (sinon plus) pour enseigner en groupe qu'individuellement. Disons aussi que la pédagogie de groupe est néfaste lorsqu'elle est obligatoire !"*. Des raisons suffisantes pour lire ce n° 2 avec attention et s'intéresser à leur lutte avec un esprit de solidarité. **Edito** Depuis 15 mois, un mouvement rassemblant les animateurs/professeurs et usagers est né pour défendre la qualité des cours de musique menacée par la réforme des Centres d'animation imposée par la mairie de Paris. Pour la première fois, des passerelles se sont créées entre les 51 centres d'animation gérés par 12 employeurs différents. Cette gazette en est le témoignage. Comme dans le premier numéro, la musique occupera une place importante de ces pages. L'actualité nous l'impose. Cependant, l'objectif de la gazette est d'accueillir toute forme d'expression des travailleurs et usagers des centres d'animation de la ville de Paris et nous espérons la voir continuer au-delà de cette lutte afin de créer un lien durable entre tous les acteurs des centres d'animation. Nous évoquerons dans un premier temps les conséquences de la suppression des ateliers individuels de musique dans les centres d'animation d'un point de vue social et pédagogique (page 1 Actualité de la réforme, p. 2 Formations), puis nous reviendrons sur les conséquences de la politique de la ville pour les animateurs jeunesse. Page 2 et 3, nous nous interrogeons sur les véritables motivations de ces réformes. Enfin, vous trouverez page 4 un rappel concernant la pétition mise en ligne par le Collectif des centres d'animation pour défendre la qualité de l'enseignement musical **dans ces lieux officiellement dédiés à «l'éducation populaire»**. En annexe, vous trouverez des informations juridiques à destination des animateurs et professeurs mis en difficulté par la réforme. G. et P. pour la Gazette La Gazette n°2 : gazette-a4-numero-2.pdf

Documents joints

gazette-a4-numero-2.pdf